

Le sentiment amoureux et l'espace partagé

Le couple constitué à partir du sentiment amoureux est la norme dans la société française. Comment s'affirme-t-il en situation migratoire, lorsque les modèles matrimoniaux sont mis à l'épreuve ? Analyse de la notion de couple à partir de situations diverses, migrants venus de la zone rurale et enfants d'immigrés vivant en zone urbaine en France et en Algérie.

De multiples recherches ont exploré la situation migratoire par des questionnements portant sur la famille, les rapports de génération, les rapports de genre, pour s'en tenir à quelques-unes des entrées relatives aux rôles et aux statuts dans la sphère domestique. Sans réduire la situation migratoire à un processus de transformation, on peut néanmoins la définir comme une "épreuve" socio-anthropologique. Car tous, primo-migrants et enfants d'immigrés, originaires d'ex-colonies ou de régions ayant eu peu de relations avec la France, ancrés au départ dans le monde rural ou dans des sociétés urbaines, occupant des positions peu qualifiées ou en position sociale plus reconnue, vivent, selon ces paramètres, des "tensions" par rapport à leurs institutions de départ – au sens large. Ainsi sur le registre matrimonial, les migrants et leurs enfants peuvent, selon l'histoire familiale et les socialisations, poursuivre à distance les modèles de leur société d'origine ou à l'inverse les redéfinir. À cet égard, le "couple", celui des parents ou celui auquel aspirent les enfants dans la perspective de leur vie matrimoniale, s'offre comme un des analyseurs de cette situation migratoire. Il est, dans bon nombre de sociétés, une de ces évidences qu'on n'interroge guère alors même que les conceptions du mariage, de l'alliance, de l'autorité parentale, pour s'en tenir à quelques fonctions classiques dévolues au couple, sont profondément remises en question.

C'est particulièrement vrai pour la notion de couple dont il va être question ici. L'intérêt n'est pas de se focaliser sur les seuls migrants mais de questionner la situation de manière à rendre étranges également nos propres conceptions. Cette sorte de voyage immobile, pour se pencher sur ce qui donne du sens à cette forme de lien socio-affectif qu'est le couple, permet d'écarter les jugements de valeur culturels. Il ne s'agit ainsi ni de valoriser ni de déconsidérer des manières de concevoir l'union matrimoniale mais d'en rendre raison par une contextualisation. On peut penser que, de la sorte, apparaîtront plus manifestement les définitions toujours conjoncturelles de "l'être-deux" matrimonial. À cet égard, la situation migratoire, pour peu

par **Abdelhafid Hammouche**,
sociologue,
université Lumière-Lyon II,
CRESAL-CNRS

qu'on adopte quelques précautions épistémologiques, peut être saisie comme une situation de dévoilement des systèmes culturels en présence. Nous nous attacherons donc à restituer rapidement le processus par lequel le couple fondé sur le sentiment amoureux devient la norme, dans la société française, avant de questionner la place qu'il prend en situation migratoire. Comment s'affirme le couple dans une telle situation ? C'est ce que nous allons voir dans un premier temps, notamment pour souligner la "rupture" anthropologique que cela engendre lorsqu'il s'agit de migrants provenant de zones rurales qui vivaient dans ce qu'il est convenu de nommer la famille étendue. On analysera les processus par lesquels s'instaure le couple en telle conjoncture, où sont mis à l'épreuve les modèles matrimoniaux. On se propose ensuite de questionner la notion de couple à partir d'une diversité de situations impliquant des enfants d'immigrés dans des contextes urbains, en France et en Algérie. Nous ne nous sommes pas intéressés aux couples d'enfants d'immigrés les plus nombreux qui ne se distinguent plus guère culturellement. Nous n'avons pas non plus pris en compte la variation, au fil des années, des positions au sein du couple ou la différenciation des positionnements des femmes et des hommes pour les attentes concernant le couple. Sur ce point, on le sait, la socialisation puis les conditions sociales que connaît le couple pèsent considérablement sur ces attentes. Car la manière dont a été socialisé chacun des conjoints

– c'est-à-dire ce qu'il a appris comme modèle de couple, en relation avec les contraintes et les possibilités socio-économiques qui vont avec – détermine en partie la façon dont chacun va penser son propre rôle et celui du partenaire.

On s'attachera plus précisément à des couples retenus pour l'originalité de leur début et de leur mode de vie commune. Ils ont été choisis car ils permettent de nourrir la "dénaturalisation" d'une

institution comme celle du couple, ainsi que nous venons de l'évoquer rapidement⁽¹⁾. Pour bien montrer que cette manière de vivre en est une parmi d'autres, il convient d'expliciter comment elle s'impose historiquement et socialement, mais aussi comment une telle modalité peut être dépassée sinon remise en question par rapport à ce qui la fonde actuellement : la considération du sentiment amoureux d'une part, et la vie commune d'autre part. Les notions de couple et de situation migratoire se trouvent ainsi complexifiées. Car, avec les couples d'enfants d'immigrés dont il sera question ici, le logement n'est pas toujours partagé ou alors trop, ce qui remet en cause la définition "un couple (ou un ménage) = un logement". La situation migratoire, avec non pas une "installation" ici ou là-bas mais avec une "double installation", guère comparable avec les primo-migrants, nous apparaît plus compliquée que les représentations les plus répandues encore aujourd'hui.

1)- L'histoire des couples est reconstituée à partir d'histoires familiales recueillies lors de recherches menées dans la région Rhône-Alpes depuis les années quatre-vingt-dix et d'entretiens réalisés en Algérie (à Bordj Bou Arreridj) durant l'été 2005.

La considération du sentiment et la "naissance" du couple

Qu'est-ce que le couple ? Est-ce la seule modalité d'union possible ? Avant de poser ce genre de question pour les migrants, il est nécessaire d'en restituer le processus pour notre société. Le couple dans notre société est indexé au sentiment amoureux. L'attrait amoureux est supposé cimenter l'union, comme le désamour est plus accepté comme raison de la désunion. L'acceptation relative du divorce, aujourd'hui, nettement moins stigmatisé qu'il y a quelques décennies, l'atteste d'une certaine manière. Le fait d'aimer est renvoyé à la subjectivité et n'est pas réductible à une évaluation partagée : chacun peut se dire désenchanté d'une relation amoureuse et vouloir s'en détacher et éventuellement aspirer à vivre "autre chose". Cette considération sociale du sentiment amoureux n'a pas toujours été ainsi acceptée dans notre société. L'intérêt de le rappeler est double : d'une part pour exciter la curiosité relativement à ce phénomène – comment s'est produite cette reconnaissance ? –, d'autre part pour contribuer à se dégager d'un certain ethnocentrisme. Il est donc nécessaire de situer la considération du couple pour donner à voir dans quelle conjoncture socio-anthropologique il prend sens, aux yeux de ceux qui le constituent mais aussi de leur groupe d'appartenance primaire (celui que constituent la famille et la parenté). Dans une telle perspective, le couple ne se réduit nullement à la rencontre de deux singularités mais s'inscrit dans un contexte social où les rencontres sont possibles et où le couple "romantique", créé par affinité élective, prévaut, rendant caduques la raison groupale et les stratégies qui lui sont inhérentes. Il convient donc de restituer les dynamiques génératrices de tels modèles matrimoniaux. On peut aussi ne pas limiter le questionnement à la naissance du couple et s'interroger, au-delà de son avènement, sur les ressorts de son inscription dans

la durée. De la sorte, on questionnerait les éventuelles reconfigurations du couple dont la perspective est de fonder une union socio-économique – sous la forme d’une famille ou d’un “ensemble” à même de supporter les contraintes du quotidien ou de forger des “projets” – à un couple à géométrie variable – par recomposition ou monoparentalité – tant sur le registre de l’espace partagé (ou non partagé) que sur celui de la densité des rapports. Car on peut penser que les “après” couples (divorce, rupture, séparation), selon les histoires et les “crises”, se traduisent parfois par des transformations relatives à de nouvelles attentes concernant la vie sentimentale et la gestion de la vie familiale.

Le couple est une institution qui s’inscrit dans l’histoire du mariage romantique depuis la première révolution du sentiment amoureux au XVIII^e siècle. C’est ainsi que l’évoque Edward Shorter⁽¹⁾ pour situer le changement qui accompagne la considération sociale du sentiment amoureux. Ce sentiment n’est plus indexé à la passion “ravageuse” mais bénéficie de la diffusion du romanesque – et se trouve ainsi réévalué. Mais c’est surtout après la Deuxième Guerre mondiale, et singulièrement à partir des années soixante, qu’on assiste à une deuxième révolution du sentiment. C’est la période où l’élection affective est consacrée comme la seule possibilité de fondement de l’union matrimoniale. On sait ce que cette considération doit aux bouleversements qu’ont apportés le travail féminin (devenant à cette même époque non plus un travail d’appoint ou un épisode destiné à précéder brièvement le mariage mais une constante de la vie sociale des femmes) et la légalisation de la contraception. Ces nouvelles conditions sociales autorisent un positionnement plus affirmé des jeunes femmes et des jeunes gens avec, notamment, un relatif détachement des “tutelles” qu’étaient la famille, l’Église et l’État. Le mariage décline dès ces mêmes années soixante, alors que se multiplie ce qu’on a alors appelé les unions libres, hors, donc, de la reconnaissance religieuse ou civile. Parfois même, les familles sont tenues à l’écart et le choix du compagnon ou de la compagne de vie devient une affaire d’affinités, loin des tractations du monde rural ou de la ville bourgeoise. Ce choix, devenu individuel, n’en est pas pour autant détaché des positions sociales. Maints travaux, à commencer par ceux d’Alain Girard⁽²⁾ sur le choix du conjoint, ont montré que les rencontres restent marquées par l’homogamie sociale. C’est dans ce contexte de reconsidération du couple, celui des années soixante, que se regroupent de nombreuses familles d’immigrés, notamment celles qui viennent du Maghreb.

Le couple comme unité socio-économique

L’émigration “économique” au Maghreb, dans les années cinquante à soixante-dix, informe sur les difficultés économiques – que le départ d’un des hommes est censé résoudre – mais elle atteste également de

1)- *Naissance de la famille moderne*, Seuil, Paris, 1977.

2)- “Le choix du conjoint - Une enquête psycho-sociologique en France”, *Travaux et Documents*, 1964, Cahier n° 44, Inep, PUF, Paris.

la non-reconnaissance du couple en tant qu'unité socio-économique. Le "regroupement familial", au contraire, précipite une nouvelle configuration : c'est parfois l'accélération ou la consécration d'une rupture avec la famille étendue, mais c'est surtout l'instauration d'un face-à-face insolite. Le couple parental advient en situation migratoire comme une réalité du quotidien, s'affiche progressivement sur le registre social et s'affirme dans le domaine économique. L'émergence du couple en tant que tel et son inscription comme unité socio-économique se fait différemment selon l'âge des conjoints, leur capital symbolique (le prestige du lignage, la position au sein de ce dernier), et leur histoire. Les plus jeunes comme les plus âgés, les plus attachés aux traditions comme ceux qui se présentent comme des "modernes" n'accordent publiquement aucune attention à la dimension affective. Dans les années soixante et surtout soixante-dix, les femmes les plus jeunes aménagent au mieux leurs rôles : après un temps de repli à l'intérieur de l'espace domestique, elles conquièrent un accès – certes limité – à l'extérieur. Les échanges entre voisines se multiplient, les réseaux se constituent (pour l'achat de tissus ou le commerce avec le pays), parfois avec l'aide d'une assistante sociale ou d'une religieuse, lorsqu'il s'agit de couture ou de cuisine. Le temps est à "l'opulence" : de "beaux" légumes, de la viande presque à volonté, une demeure sans partage. Dans un deuxième temps, elles participent aux courses et, surtout, "font" le marché, avec donc la possibilité de croiser quelque parent sur une place publique traditionnellement réservée aux hommes (le *sough*).

L'absence de tutelle (les parents de l'époux) accroît considérablement le pouvoir de l'épouse, qui devient la personne-pivot de la toute "nouvelle" famille nucléaire (par opposition à la famille "étendue").

Le temps de l'implantation instaure la dyade, mais aussi une économie relationnelle. L'absence de tutelle (les parents de l'époux) accroît considérablement le pouvoir de l'épouse, qui devient la personne pivot de la toute "nouvelle" famille nucléaire (par opposition à la famille "étendue"). L'époux se trouve démuné des appuis qui lui sont acquis en famille étendue, et éventuellement fragilisé par ce qui peut lui apparaître comme un manque de "protection" de son épouse, notamment lorsqu'il n'y a pas, dans l'environnement immédiat, d'autres familles de même lignage ou de même région d'origine. Il ne saurait être question, par exemple, de questionner un homme sur ses horaires de travail. Une telle curiosité, à moins qu'elle émane d'un "très" proche, pourrait être perçue comme un repérage du temps d'absence de l'époux. De là à penser que la question révèle la tentation de rendre une visite justement à ce moment... Le "risque" social, avec toutes les défaillances potentielles que représente l'écart de conduite de chacun des membres de la famille, constitue également une tension

avec l'environnement immédiat. L'exposition n'est pas nécessairement moindre à l'intérieur de l'enceinte familiale, où l'emprise progressive du "relationnel" impose des échanges verbaux qui deviennent, dans certains cas, autant de mises à l'épreuve de la "raison" – qui fonde les positions traditionnelles. Une double réduction marque l'espace social : celle de la famille nucléaire – dans le clivage relationnel que cela suppose, où le "couple" parental est face aux enfants – et celle de la personne – dans ses capacités à jouer des rapports de force et à s'exposer tactiquement. Les espaces de transition semblent se multiplier et l'incertitude paraît pénétrer de plus en plus la famille. L'environnement agit paradoxalement, d'abord comme contenant d'un ordre en continuité avec l'ordre communautaire (par la relation avec les autres familles originaires de la même région), puis comme un socle qui permet de se maintenir à distance de celui-ci, avant qu'il ne se révèle, pour les enfants d'immigrés et non plus pour les primomigrés, comme une impasse.

Au fil des années, les conditions de constitution du couple peuvent rester indiscutées, mais sont parfois évoquées et pèsent sur la gestion de la phase de confrontation qui accompagne souvent les tensions de l'adolescence des enfants. Dans certaines familles, ces périodes de confrontation durent plusieurs années et le positionnement des deux conjoints peut sensiblement évoluer dans le temps. Il en va de même pour les femmes, la relation au voisinage est donc un facteur sensible. Mais c'est d'abord et surtout avec l'époux que, dans la plupart des cas, les rapports semblent devoir être redéfinis, avant que ne s'affichent éventuellement l'ambition de participer à l'espace public, notamment sur le registre associatif.

Des couples entre double installation et famille étendue

Les changements que connaissent les enfants d'immigrés ne se limitent pas à "quitter" le modèle matrimonial parental pour "rejoindre" le modèle dominant de la société d'accueil. Les couples formés par les enfants d'immigrés se structurent différemment, selon la trajectoire de chacun, des rapports avec la famille et les stratégies matrimoniales⁽³⁾. Les uns s'adossent à la culture familiale pour concevoir des unions avec d'autres enfants d'immigrés ou avec des conjoints venus du pays d'origine des parents. D'autres se dégagent de la perspective parentale et fondent leur choix en vertu d'horizons qu'ils tentent de se donner dans la société française. Certains, parmi ces derniers, pour vivre conformément à leur aspiration de couple "moderne" (par opposition à celui de leurs parents), accomplissent une démarche individuelle pour s'unir avec un(e) enfant d'immigré ou, plus radicale, une rupture culturelle, par la constitution de ce que l'on nomme un couple mixte.

3)- Abdelhafid Hammouche
*Mariages et immigration -
La famille algérienne en
France*, PUL, Lyon, 1994.

Mais, par-delà ces grandes lignes pour différencier les choix du conjoint, les enfants d'immigrés continuent d'innover, en ce qui concerne la conception du couple. On le constate, notamment, dans la relation aux deux pays de référence (pays d'origine des parents, société française.) C'est ainsi que la relation aux deux pays, lorsqu'elle est maintenue, produit, au fil des années, un type de couple qui se distingue grâce à l'espace de résidence. Ces changements se poursuivent progressivement. Ils concernent d'abord la prise en compte de la subjectivité, au moins telle qu'elle se manifeste par l'élection affective qu'on vient de voir. Ce n'est pas le seul fondement du couple qui soit remis en cause. Le rapport à l'espace du domicile – partagé ou non – se trouve lui aussi en question, comme dans l'ensemble de la société française. La vie en couple impose-t-elle de vivre dans le même logement, ou pas ? On sait bien que la vie à distance devient le lot quotidien de nombre de couples, parfois pour nécessité professionnelle, d'autres fois par choix de vie. Les distances géographique, sociale et culturelle sans compter les obstacles administratifs constituent certaines des spécificités rencontrées par les enfants d'immigrés. On peut prendre quelques exemples, choisis justement pour la singularité de leur situation, afin de nourrir la réflexion sur la conception du couple⁴⁾. Ainsi, D. et N. vivent, depuis 1986, en Algérie et en France. Il ne s'agit pas d'une situation comme celle des primomigrants ("le célibat géographique"), avec une vie de famille limitée quasiment aux seules vacances. N. est née en Algérie et y a toujours vécu ; D. est né en France et y a vécu enfance et adolescence. L'année de leur mariage, à 16 ans pour N. et 26 ans pour D., ils se sont installés ensemble, à Bordj-Bou-Argeridj (BBA), chez les parents de l'époux. Ils "gardaient" ainsi la demeure familiale alors que la famille de l'époux résidait dans la région parisienne. Par l'entremise de la famille, D. avait fait la connaissance de N., après son service militaire accompli en Algérie. Ensuite, le couple a vécu "virtuellement" une double installation. En effet, l'époux partageait, depuis 17 ans, son temps entre BBA et la demeure de ses parents (ou celle de l'un des frères restés en France), dans la région parisienne. Ce ne sont pas de courtes périodes d'absence mais de véritables installations (de quatre à six mois), ici et là-bas, rythmées selon les opportunités de travail en France et en Algérie. La perspective d'opter pour un seul lieu – l'Algérie ou la France – n'a été clairement définie que ces dernières années. Ce n'est que depuis 2004 que l'époux s'est résolu à entamer les démarches administratives nécessaires à l'installation de son épouse et à celle de ses quatre enfants (âgés de 16 à 4 ans) en France.

Un autre exemple montre la quasi-constitution d'une famille étendue en France, lorsque la mise en ménage implique la présence de la belle-mère âgée de 68 ans. L'époux, dernier d'une fratrie comptant dix enfants, voulait en effet garder sa mère. C'est celle-ci qui avait, en

4)- L'histoire de ces quatre couples recueillie durant l'été 2005 montre une variété de modes de constitution mais aussi des modalités différentes de la vie commune.

2002, facilité le contact avec la future épouse, en accord avec la mère de celle-ci. Après ce premier temps marqué par le consentement des parents, l'établissement de la relation s'était traduit par des "sorties" et une "fréquentation" qui avait duré quelques mois. Aujourd'hui, lui a 29 ans, elle 27 ans et ils n'ont pas d'enfant. Ils vivent avec la mère de l'époux. Cette coprésence ne pose apparemment pas de problèmes, même si la gestion des soucis quotidiens ne va pas sans difficultés. L'organisation du quotidien (les repas, les sorties, les visites des membres de la famille, les soirées télévision...) suscite des tensions plus ou moins discutées. Le type de nourriture, la nature du repas – rapide ou au contraire plus consistant avec un ou plusieurs plats assez longuement préparés – font l'objet d'attentes divergentes. La belle-mère évoque parfois à demi-mot son irritation face à ce qu'elle considère comme de la désinvolture de la part de sa belle-fille. Si le rapport à l'espace partagé semble aller de soi, l'échange verbal avec des attentions marquées par les conjoints, par exemple, suscite parfois des malaises. L'expression affective est évoquée par les conjoints et, allusivement, par la belle-mère comme un sujet délicat. Le respect d'une autorité relative de la mère n'empêche guère des heurts, notamment lorsque, par exemple, les deux conjoints manifestent leur proximité par des "petits" gestes affectueux. Les incompréhensions ou les malentendus traduisent une interculturalité domestique qui n'empêche nullement le trio de fonctionner avec ses projets, ses vacances communes ou des temps séparés.

Des formes diverses de couples et leur contexte

On a voulu souligner la dynamique culturelle dans laquelle prend sens, en France, le couple fondé sur le sentiment amoureux et par rapport à laquelle il nous semble éclairant de saisir le couple en situation migratoire. On tente ainsi de se dégager de la valorisation du sentiment amoureux sans pour autant le banaliser et pour ne pas considérer les autres manières de nouer des liens comme des manières décalées ou résiduelles. Nous nous sommes penchés plus particulièrement sur le temps de la "naissance" du couple, celui qui s'instaure pour les primomigrants lors de l'arrivée en France, et sur les couples d'enfants immigrés lorsque le rapport à la société française et au pays d'origine des parents se poursuit ou lorsque tend à se reconstituer une famille étendue. Par ces différentes phases, le duo socio-économique que constitue le couple ne se traduit pas par la même expression de l'affectif. Le sentiment amoureux n'est pas nécessairement revendiqué publiquement en tant que lien fondateur. Mais la différence dans l'expression de la subjectivité ne concerne pas seulement la sphère publique. Elle est également repérable dans l'enceinte domestique, notamment lors des réceptions. L'appropriation de l'espace intérieur fait, lui aussi,

l'objet d'appréciations divergentes. Cet espace n'est plus la condition indispensable à la fondation. Vivre à deux dans le même lieu et, éventuellement, avec les enfants, si l'on se réfère aux deux derniers exemples ici avancés, même avec des temps de séparation, n'est plus un comportement revendiqué comme pilier du couple. C'est le cas pour le couple de D. et N., où l'attachement se forge après la constitution de celui-ci. Le duo que constitue le couple n'apparaît pas comme l'ultime retrait par rapport à la famille étendue. On peut accentuer la "réduction" et vivre tour à tour seul (lorsque le conjoint est dans l'autre pays) et à deux (lorsqu'il revient). Cette situation rappelle évidemment celles des primomigrants "célibataires géographiques" mais s'en distingue par les durées d'installation à distance et, surtout, par un double ancrage plus ou moins affiché. À l'inverse, le partage du logement avec les parents d'un des deux conjoints illustre un élargissement au-delà de ce qu'il est convenu d'appeler la "famille nucléaire". Cette complexification, avec en partie la famille étendue ou la double installation, ne se limite pas aux retraités. Dans les deux cas que nous avons vus, il s'agit de jeunes couples. Enfin, situer le couple en tant que forme prenant sens dans un contexte historique et social n'évacue pas ou n'annule pas la part "enchanteresse" de la dimension affective. On s'interroge simplement sur les contextes et les possibilités qu'ils offrent d'exprimer publiquement sa réalité intérieure (ses sentiments) ou, pour le dire autrement, pour voir comment est acceptée socialement la subjectivité. Mais, dans tous les contextes, la question de la liberté de choix se pose, par exemple en termes de conditionnement social dans notre société ou, plus spécifiquement à la situation migratoire, en termes de confrontations de modèles culturels. Dans ce cas, l'orientation matrimoniale représente un enjeu culturel lourd de conséquences. Ce choix, non seulement d'un conjoint mais d'un type d'union, reflète la socialisation de celle ou de celui qui l'accomplit ou le subit. Ainsi, lorsque la personne "adhère" aux représentations de son groupe de référence, on peut penser qu'elle se met en position de poursuivre sa logique. Mais, lorsque la distanciation avec les "siens" s'accroît et s'accompagne d'une adhésion à d'autres représentations, alors se noue un espace de tension qui peut aller jusqu'au mariage forcé. Le couple ne relève évidemment plus du choix : il est imposé, soit à l'un des deux soit aux deux conjoints. ◀



A PUBLIÉ

Abdelhafid Hammouche, "Du bled au camping, mémoires de vacances"

► Dossier *Le temps des vacances*, n° 1243, mai-juin 2003